



République française

Département de la Haute-Garonne

MAIRIE
DE
VAUDREUILLE

31250

Tél. 05 61 27 63 43

Mairie.vaudreuille@wanadoo.fr

Arrêté temporaire portant autorisation de débit de boissons

Arrêté n°58.2026

Le maire de la Commune de **VAUDREUILLE (31250)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-28, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8,
Vu les articles L3321-1, L3332-1, L3332-3, L3332-6, L3334-1 et L3334-2 du Code de la santé publique,
Vu l'arrêté préfectoral sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la santé Publique,

Vu la demande en date du 10/09/2026 d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, présentée par l'association « COMITE DES FETES DE VAUDREUILLE » (31250) représentée par Mr GAMBINI Claude en vue de l'organisation des Journées du Patrimoine.

ARRETE

ARTICLE UNIQUE : L'association « Comité des fêtes de Vaudreuille » est autorisée à ouvrir un débit de boisson temporaire de 3^{ème} catégorie **le Samedi 19 Septembre et le Dimanche 20 Septembre 2026, de 10h00 à 18h00** à l'occasion de l'organisation des « Journées du Patrimoine » **sur le site de l'Aérodrome, 4060 route du Vol à Voile**. A charge pour l'association « Comité des fêtes de Vaudreuille » de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

A Vaudreuille, le 10 Septembre 2026

Le Maire, J. LAGOUTTE

